

# Conseil Municipal du 29 mars 2014 à 9H 30.

## Compte-rendu succinct

**Présents** E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, J.P. GRUEBER, N. IRENEE, M. HAMELIN, A. ISBLED, M. KROMER, M.A. MANIER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON, S. SANNER.

**Présence de Monsieur Gérard GUYON, Maire sortant jusqu'à l'élection du Maire**

**Secrétaire de séance** : Chantal PHILIPPON

**Délibération n°  
48/2014**

### 1. Installation du Conseil Municipal :

Monsieur Gérard GUYON, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 23 mars 2014.

Sont élus :

- ⇒ René BAZIN
- ⇒ Chantal PHILIPPON
- ⇒ Hervé GRISEY
- ⇒ Marie-Ange MANIER
- ⇒ Michel KROMER
- ⇒ Annie ISBLED
- ⇒ Jacques PETITJEAN
- ⇒ Martine HAMELIN
- ⇒ Laurent GOTTI
- ⇒ Sandra SANNER
- ⇒ Jean-Paul GRUEBER
- ⇒ Elisabeth BAHY
- ⇒ Alain FESSLER
- ⇒ Marianne BEAUFREZ
- ⇒ Nicolas IRENEE

Monsieur Gérard GUYON cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Michel KROMER, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Michel KROMER propose de désigner Chantal PHILIPPON comme secrétaire.

Madame Chantal PHILIPPON est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Michel KROMER dénombre QUINZE conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

**Délibération n°  
49/2014**

### 2. Election du Maire :

L'élection est réalisée conformément aux articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Michel KROMER enregistre les candidatures de René BAZIN et Alain FESSLER et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Michel KROMER proclame les résultats :

|   |    |
|---|----|
| * nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 15 |
| * nombre de bulletins nuls ou assimilés :   | 0  |
| * suffrages exprimés :                      | 15 |
| * majorité requise :                        | 8  |

Ont obtenu ..... :

|               |             |
|---------------|-------------|
| René BAZIN    | 12.....voix |
| Alain FESSLER | 3.....voix  |

Monsieur René BAZIN ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur René BAZIN prend la présidence et remercie l'assemblée.

**Délibération n°  
50/2014**

**3. Création des postes d'adjoints :**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité création de trois postes d'adjoints au maire.

**Délibération n°  
51/2014**

**4. Election des adjoints :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2, Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

La liste de Chantal PHILIPPON ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- Madame Chantal PHILIPPON, Premier adjoint au Maire
- Monsieur Michel KROMER, Deuxième adjoint au maire
- Monsieur Laurent GOTTI, Troisième adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**Délibération n°  
52/2014**

**5. Désignation des délégués au Syndicat des eaux de Giromagny :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à la majorité (12 voix pour 3 abstentions) :

- Monsieur Hervé GRISEY, Titulaire
- Madame Annie ISBLED Titulaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité (15 voix pour) :

- Monsieur Nicolas IRENEE, Suppléant

Pour représenter la commune au conseil syndical du Syndicat des eaux de Giromagny

Délibération n°  
53/2014

6. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de Gestion de la piscine Béatrice Hess :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à la majorité (12 voix pour, 3 abstentions):

- Monsieur Michel KROMER, Titulaire
- Madame Chantal PHILIPPON Titulaire

Pour représenter la commune au conseil syndical du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine Béatrice Hess.

Délibération n°  
54/2014

7. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de la Fourrière :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité (15 voix pour) :

- Madame Martine HAMELIN, Titulaire
- Monsieur Laurent GOTTI, Suppléant

Pour représenter la commune au sein du Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de la Fourrière.

Délibération n°  
55/2014

8. Désignation des délégués au SIAGEP :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité (15 voix pour) :

- Monsieur Alain FESSLER, Titulaire
- Madame Martine HAMELIN, Titulaire
- Madame Marianne BEAUFREZ, suppléante de Monsieur Alain FESSLER
- Monsieur Jean-Paul GRUEBER, suppléant de Madame Martine HAMELIN

Pour représenter la commune au conseil syndical du Syndicat du SIAGEP.

Délibération n°  
56/2014

9. Désignation des délégués au Syndicat du Fayé :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité (15 voix pour) :

- Monsieur Nicolas IRENEE, Titulaire
- Madame Annie ISBLED, Titulaire

Pour représenter la commune au conseil syndical du Syndicat du Fayé.

Délibération n°  
57/2014

10. Désignation des délégués au Syndicat de la zone Multisite Nord :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité (15 voix pour):

- Monsieur Jean-Paul GRUEBER, Titulaire
- Madame Marianne BEAUFREZ, Titulaire
- Monsieur Nicolas IRENEE, Suppléant
- Madame Chantal PHILIPPON, Suppléant

Pour représenter la commune au sein du Syndicat de la zone Multisite Nord.

**11. Désignation des délégués Parc Naturel Régional des ballons des Vosges :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité (15 voix pour) :

- Madame Annie ISBLED, Titulaire
- Monsieur Jacques PETITJEAN, Suppléant

Pour représenter la commune au conseil syndical du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

**12. Question diverses :**

12.1. Le prochain Conseil Municipal se tiendra le samedi 12 avril 2014 à 9 H 30.

12.2. Information portant sur l'inauguration de la saison 2014 de la Maison de l'Environnement le 2 avril à 17 H 00

12.3. Lecture d'une invitation aux portes ouvertes des Terres Comtoises les 10 et 11 avril 2014.

12.4. Information concernant le Préfet : Monsieur Lopez quittera ses fonctions le 3 avril. Monsieur Toly lui succèdera à compter du 7 avril 2014.

12.5. La liste des commissions à constituer sera transmise par email à tous les conseillers municipaux.

12.6. Le Carnaval se déroulera ce samedi 29 mars à 14 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 H 20.

Le Maire,



René BAZIN

**Faute de place suffisante sur nos panneaux d'affichage, l'ensemble des délibérations afférentes à ce Conseil Municipal est affiché dans le couloir de la Mairie, accessible au public pendant les horaires d'ouverture au public.**